

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 21 JUIN 2017

Date de convocation 14 juin
2017

Nombre de Membres en
exercice : 24

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

2017_33

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un juin à seize heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du quatorze juin 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER

M. Bernard LABROSSE donne pouvoir à M. Serge NIVOT

M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Dominique LOTTE

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Bernard LABROSSE, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET

Relevé de décisions du Bureau

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Il est proposé d'approuver le relevé de décisions du Bureau du 9 mai 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le relevé de décisions du Bureau du 9 mai 2017.

Fait à Paray le Monial, le 23 juin 2017

Le Président,



Jean-Marc NESME
Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/07/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/07/2017

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SÉANCE DU 21 JUIN 2017

Date de convocation 14 juin
2017

Nombre de Membres en
exercice : 24

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un juin à seize heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du quatorze juin 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER
M. Bernard LABROSSE donne pouvoir à M. Serge NIVOT
M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Dominique LOTTE

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Bernard LABROSSE, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET

**Démarche territoriale et projet de Gestion Prévisionnelle des Emplois et
des Compétences Territoriales**

Rapporteur: Edith GUEUGNEAU

2017_34

Il est rappelé que le Bureau avait décidé en septembre 2016 'accompagner le lancement d'une démarche territoriale des emplois et des compétences, suite à une rencontre technique avec les services de la Direccte et du Conseil Régional et à une réunion au cours de laquelle plusieurs acteurs concernés par ce type de démarche avaient fait part de leur intérêt pour une expérimentation dans ce domaine en Charolais Brionnais. Néanmoins, en raison des perspectives de fusion des communautés de communes et des réflexions sur la stratégie de développement économique, le Bureau avait décidé de ne pas recruter de chargé de mission dédié au démarrage du projet. La Direccte avait alors décidé de confier une mission de préfiguration à AFPA Transition qui s'est déroulée de novembre à avril 2017.

Madame GUEUGNEAU donne en séance les principales conclusions de ces premiers travaux et informe qu'une réunion s'est tenue entre le président du PETR, les présidents et présidentes des 5 communautés de communes du territoire, le sous-préfet et le directeur départemental de la Direccte. Elle précise que le Conseil Régional a manifesté un intérêt certain pour la démarche initiée en Charolais Brionnais et a reporté sur 2017 les crédits qui avaient été réservés pour engager une GPECT dès 2016.

Les conclusions de la première phase de préfiguration conduite avec AFPA transition sont les suivantes :

- Un consensus sur l'état des besoins des filières concernées
- Des thématiques identifiées entrant dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales
- Une réelle dynamique réunissant des acteurs investis dans les groupes de travail et en demande (des professionnels des filières, des entreprises, syndicats, consulaires, Pôle Emploi, la Mission Locale, des établissements scolaires...)
- Des fiches de formalisation des réflexions des groupes de travail sur les projets qu'ils ont pour le territoire
- Il a été clairement démontré à travers les échanges qu'un organisateur/pilote ainsi que des moyens sont nécessaires à la mise en œuvre et au développement des actions préconisées. Il aura l'appui d'experts et de porteurs d'actions spécifiques.

Pour avancer plus concrètement dans le plan d'action, l'Etat propose de confier une nouvelle mission temporaire à AFPA transition. Il est néanmoins nécessaire que les élus s'impliquent davantage dans la démarche. Pour ce faire, la Région

propose d'accompagner le recrutement d'un chargé de mission GPECT sur une période d'un an à 18 mois, qui pourrait être cofinancé par du FSE, de l'Etat (sous réserve) et des fonds privés (CCI ou convention de revitalisation par exemple).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Dépenses : 60 000€

salaires, charges, frais de déplacement chargé de mission + quote part de frais généraux (direction, mission support...)

- Recettes : 60 000€

Conseil Régional : 30 000€

Etat (BOP103 ou FNADT) : 15 000€

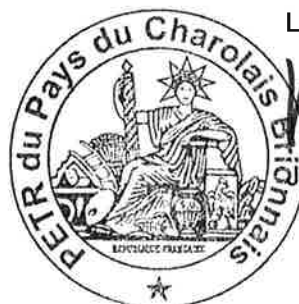
Fonds privés et autofinancement (dont convention revitalisation et CCI) : 15 000€

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide d'accompagner la démarche territoriale initiée par l'Etat
- Valide le principe de recruter un chargé de mission GPECT, sous réserve de cofinancements conséquents
- Valide le plan de financement prévisionnel
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter les subventions, à lancer la recherche de chargé de mission et à effectuer toutes démarches et signer tous documents liés à cette démarche

Fait à Paray le Monial, le 23 juin 2017

Le Président,



Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/07/2017

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 21 JUI 2017

Date de convocation 14 juin
2017
Nombre de Membres en
exercice : 24
Nombre de Présents : 17
Nombre de Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 20

2017_35

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un juin à seize heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du quatorze juin 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER
M. Bernard LABROSSE donne pouvoir à M. Serge NIVOT
M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Dominique LOTTE

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Bernard LABROSSE, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET

Convention de mise à disposition de personnel par la communauté de communes Le Grand Charolais

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Il est rappelé que, pour permettre au service d'instruction mutualisé d'urbanisme d'assumer la montée en charge du nombre de dossiers ADS à instruire, une convention de mise à disposition de personnel à temps partiel de 6 mois avait été conclue, à titre gratuit, entre le PETR et Le Grand Charolais, à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'agent concerné, Madame Betty VIGOUREUX, donnant entière satisfaction, s'étant formé et ayant fait part de son souhait de poursuivre cette mission au sein du PETR, il est proposé de conclure une nouvelle convention, dont les principaux termes sont les suivants :

- Temps : 12/28eme
- Durée : 1 an
- Coût : facturation à coûts réels soit environ 15 000€ par an (soit environ 7 500€ pour 2017)

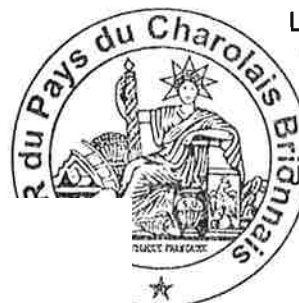
Il est proposé au Bureau de valider cette convention et d'autoriser le Président à la signer, sachant qu'elle impliquera une décision modificative au budget principal.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve la convention
- autorise le Président ou son représentant à la signer

Fait à Paray le Monial, le 23 juin 2017

Le Président,



J. Nesme
Jean-Marc NESME

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/07/2017

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 21 JUIN 2017

Date de convocation 14 juin
2017

Nombre de Membres en
exercice : 24

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un juin à seize heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du quatorze juin 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER
M. Bernard LABROSSE donne pouvoir à M. Serge NIVOT
M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Dominique LOTTE

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Bernard LABROSSE, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET

Contrat de rivière Sornin Jarnossin

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Le contrat de rivière Sornin et Jarnossin sera effectif jusqu'à 2021. Il définit un programme d'actions pour préserver la ressource en eau, dans un cadre partenarial avec les différents maîtres d'ouvrage, financeurs et différents gestionnaires : communautés de communes concernées, SYMISOA, fédérations de pêche, chambres d'agriculture du Rhône et de SetL..

Il est proposé au PETR d'être signataire en tant que partenaire associé représentant les acteurs locaux, sans engagement financier mais pour assurer une cohérence avec le SCoT notamment.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,
- décide que le PETR sera signataire du contrat en tant que partenaire associé
- désigne Pierre MATHIEU pour procéder à cette signature

Fait à Paray le Monial, le 23 juin 2017

Le Président,



J. Nesme
Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/07/2017

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 21 JUI 2017

Date de convocation 14 juin 2017

Nombre de Membres en exercice : 24

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un juin à seize heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du quatorze juin 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER
M. Bernard LABROSSE donne pouvoir à M. Serge NIVOT
M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Dominique LOTTE

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Bernard LABROSSE, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET

Gestion du stock de guides du Routard

Fixation du nombre d'exemplaires cédés gratuitement

Rapporteur: Jean-Marc NESME

2017_37

En application de la convention conclue avec Hachette Tourisme, le PETR dispose de 20 000 exemplaires qui peuvent être soit commercialisés, soit cédés à titre gratuit. Outre ce stock, Hachette Tourisme commercialise un stock supplémentaire à ses propres réseaux (librairies, Internet, GMS...)

Il est rappelé que les exemplaires vendus directement par le PETR (aux revendeurs locaux : offices de tourisme, hébergeurs, collectivités...) le seront au tarif de 3,50 €. Une régie a été créée à cet effet.

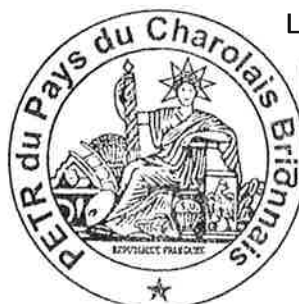
Le Routard est un outil promotionnel pour ce territoire et il semble pertinent de réserver un stock de diffusion gratuite pour les partenaires, annonceurs, hébergeurs, dans des salons à l'extérieur du territoire, etc...

Aussi il est proposé de fixer le nombre d'exemplaires gratuits à 5 000.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de fixer le nombre d'exemplaires qui seront cédés gratuitement à 5 000.

Fait à Paray le Monial, le 23 juin 2017

Le Président,



J. Nesme
Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/06/2017

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 21 JUIN 2017

Date de convocation 14 juin
2017

Nombre de Membres en
exercice : 24

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un juin à seize heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du quatorze juin 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER

M. Bernard LABROSSE donne pouvoir à M. Serge NIVOT

M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Dominique LOTTE

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Bernard LABROSSE, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET

**Partenariat 2017/2018 FC Gueugnon : attribution d'une subvention
exceptionnelle**

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Sur proposition de Monsieur NESME, le Bureau décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000€ au FC Gueugnon, dans le cadre d'un partenariat de promotion réciproque.

2017_38

Fait à Paray le Monial, le 23 juin 2017

Le Président,



JM Nesme
Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/07/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/07/2017

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un juin à seize heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du quatorze juin 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER
M. Bernard LABROSSE donne pouvoir à M. Serge NIVOT
M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Dominique LOTTE

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Bernard LABROSSE, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET

SEANCE DU 21 JUI 2017

Date de convocation 14 juin 2017
Nombre de Membres en exercice : 24
Nombre de Présents : 17
Nombre de Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 20

Demande de subvention auprès de la DRAC pour les actions du Pays d'Art et d'Histoire 2017 : actualisation du plan de financement

Rapporteur: Jean-Marc NESME

2017_39

Le PETR a déposé une demande de subvention auprès de la DRAC Bourgogne Franche Comté, pour accompagner les actions du Pays d'Art et d'Histoire 2017, à hauteur de 10 000€. Une demande avait ensuite été adressée au Département de Saône-et-Loire.

Le plan de financement ayant évolué, il est proposé de délibérer pour en prendre acte et solliciter les subventions correspondantes.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES *		RECETTES	
Nature	Montant en euros TTC	Nature	Montant en euros TTC
Salaires et charges animateur du patrimoine pour recensement du bâti rural dans le cadre du projet UNESCO et préparation du renouvellement convention VPAH	21 000 €	Autofinancement	10 000 €
Programme d'animations estivales 2017 (tablettes numériques - Droit d'exploitation, assistance/maintenance)	3000 €	DRAC Bourgogne-Franche-Comté	15 000 €
Communication et publications	2200 €	Conseil départemental de Saône-et-Loire	5000 €
Exposition « Voyage dans le temps » (meubles, panneaux, droit d'exploitation d'images, communication)	2600 €		
Formation continue des guides-conférenciers	500 €		
Matériel pédagogique	700 €		
Total	30 000 €	Total	30 000 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Valide le plan de financement actualisé

et autorise le président à effectuer toutes démarches liées à cette demande et à verser les documents correspondants.

Fait à Paray le Monial, le 23 juin 2017

Le Président,

Jean-Marc NESME

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 03/07/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/07/2017

M. Nesme

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 21 JUIN 2017

Date de convocation 14 juin 2017

Nombre de Membres en exercice : 24

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un juin à seize heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du quatorze juin 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER

M. Bernard LABROSSE donne pouvoir à M. Serge NIVOT

M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Dominique LOTTE

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Bernard LABROSSE, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET

Demande de subvention auprès de la DRAC pour les actions du Pays d'Art et d'Histoire 2017 : actualisation du plan de financement

Annule et remplace la délibération 2017-39

Rapporteur: Jean-Marc NESME

2017_49

Le PETR a déposé une demande de subvention auprès de la DRAC Bourgogne Franche Comté, pour accompagner les actions du Pays d'Art et d'Histoire 2017, à hauteur de 10 000€. Une demande avait ensuite été adressée au Département de Saône-et-Loire.

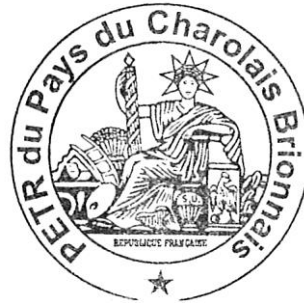
Le plan de financement ayant évolué, il est proposé de délibérer pour en prendre acte et solliciter les subventions correspondantes, et notamment 15 000 € auprès de la DRAC.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES *		RECETTES	
Nature	Montant en euros TTC	Nature	Montant en euros TTC
Salaires et charges animateur du patrimoine pour recensement du bâti rural dans le cadre du projet UNESCO et préparation du renouvellement convention VPAH	21 000 €	Autofinancement	10 000 €
Programme d'animations estivales 2017 (tablettes numériques – Droit d'exploitation, assistance/maintenance)	3000 €	DRAC Bourgogne-Franche-Comté	15 000 €
Communication et publications	2200 €	Conseil départemental de Saône-et-Loire	5000 €
Exposition « Voyage dans le temps » (mobilier, panneaux, droit d'exploitation d'images, communication)	2600 €		
Formation continue des guides-conférenciers	500 €		
Matériel pédagogique	700 €		
Total	30 000 €	Total	30 000 €

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,
- Valide le plan de financement actualisé
 - Autorise le président à solliciter les subventions et effectuer toutes démarches auprès des financeurs et signer les documents correspondants.

Fait à Paray le Monial, le 23 juin 2017



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "M NESME".

Le Président,
Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 24/08/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/08/2017